

Délégation de l'île de La Réunion  
Pôle offre de soins

**ARRETE N° 80 2015/ARS-OI**

Portant inscription sur la liste départementale des Sociétés Civiles Professionnelles  
d'infirmiers

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE SANTÉ OCÉAN INDIEN**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.4381-25 à R.4381-88 ;
- VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière de profession libérale ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de madame Chantal de SINGLY en qualité de Directrice Générale de l'Agence de santé Océan Indien ;
- VU la décision n°01/2015/DG/ARS-OI en date du 05 janvier 2015 portant délégation de signatures ;
- VU les statuts de la Société civile Professionnelle d'infirmiers (ères) « SCP D'INFIRMIERS LAGOURGUE SOUIDI-BOUHASSOUN » en date du 12 mars 2015 ;
- VU le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Madame Nadia SOUIDI, obtenu le 11 juillet 1994 à Marseille ;
- VU l'attestation d'inscription au répertoire ADELI de Madame Nadia SOUIDI en date du 14 avril 2009 sous l'identifiant 9D97640328 ;
- VU le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Monsieur Nasser BOUHASSOUN, obtenu le 23 novembre 2010 à Lyon ;
- VU l'attestation d'inscription au répertoire ADELI de Monsieur Nasser BOUHASSOUN sous l'identifiant 9D6571478.

## A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** La Société Civile Professionnelle « SCP D'INFIRMIERS LAGOURGUE SOUIDI-BOUHASSOUN » constituée entre :

- Madame Nadia SOUIDI née le 25 août 1970  
demeurant au 17, rue Debussy – Grande Montée – 97438 SAINTE-MARIE
- Monsieur Nasser BOUHASSOUN né le 27 décembre 1986  
demeurant au 123, Chemin Neuf – 97417 LA MONTAGNE

est inscrite sur la liste des sociétés civile professionnelle sous le n° 80.

**ARTICLE 2** Le siège social de la « SCP D'INFIRMIERS LAGOURGUE SOUIDI-BOUHASSOUN » est situé au 101 rue Roger Payet – Rivière-des-Pluies – 97438 SAINTE-MARIE

**ARTICLE 3** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint-Denis – 27, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans un délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

**ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 23 avril 2015

La Directrice Générale

Le Directeur de la Délégation  
de l'île de La Réunion

**Bertrand PARENT**